
Don du peintre Vicar, pour les victimes de l'explosion de Grenelle, lors de la séance du 21 fructidor an II (7 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du peintre Vicar, pour les victimes de l'explosion de Grenelle, lors de la séance du 21 fructidor an II (7 septembre 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 332;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15622_t1_0332_0000_3

Fichier pdf généré le 14/01/2020

établi à Rouen; brave républicain, en me rendant à mon état tu m'as aussi rendu à mes devoirs qui sont de servir la République et l'humanité jusqu'à mon dernier soupir.

Salut et fraternité.

RIBIE, *directeur du Théâtre de la république.*

Théâtre de la République à Rouen.

Pour les infortunés du désastre de la maison de Grenel à Paris.

L'Orphelin, La Belle fermière

95 premières	285	
141 secondes	211 10	497 5
1 1/2 secondes	15	
cassette	5	
34 troisièmes	25 10	136 5
141 parterres	105 15	
		633 10

Certifié conforme à la recette de ce jourd'hui dix sept fructidor l'an deux de la république une et indivisible.

BRARD, *caissier*

6

Le citoyen Vicar, peintre et dessinateur de la galerie de Florence, témoigne à la Convention sa douleur sur le même événement, et lui envoie, pour la même destination, la somme de 150 L.

Mention honorable et insertion au bulletin (37).

7

La société populaire de Bezancourt, district de Gournai, département de la Seine-Inférieure, félicite la Convention nationale de l'énergie avec laquelle elle a anéanti les nouveaux conspirateurs, l'invite à rester à son poste, et lui envoie 368 L, dont 117 L en numéraire, produit des offres patriotiques des citoyens de cette petite commune.

Mention honorable et insertion au bulletin (38).

8

Le juge-de-paix du canton de Beaumont, district de Sedan [département des Ardennes], fait passer à la Convention 29 L que donnent à la nation les dénonciateurs d'une citoyenne condamnée par jugement à en subir la confiscation à leur profit.

Mention honorable et insertion au bulletin (39).

(37) P.-V., XLV, 133. *Bull.*, 23 fruct. (suppl.).

(38) P.-V., XLV, 133. *Bull.*, 21 fruct. (suppl.).

(39) P.-V., XLV, 133.

Le juge-de-paix du canton de Beaumont adresse à la Convention un exemplaire du jugement rendu contre Jeanne Legrand, veuve Greterée, réfractaire à la loi du *maximum*, et 28 L 17 s 6 d, faisant moitié du prix de la confiscation au profit des dénonciateurs qui en font don pour les frais de la guerre (40).

9

La société populaire et la commune des Martres, chef lieu de canton, district de Clermont, département des Ardennes [sic], félicitent la Convention sur la punition des derniers conspirateurs et sur ses travaux. A leurs adresses étoit jointe la somme de 1 400 L, dont on ignore le donateur.

Mention honorable et insertion au bulletin (41).

[*La société populaire du canton de Martres, département du Puy-de-Dôme, à la Convention nationale, s. d.*] (42)

Citoyens Représentants,

La France est donc sauvée, la liberté n'est plus en péril grâce à vos soins et à votre énergie, les tyrans ne sont plus. Vive la Convention, Vive la République.

Des monstres sous le masque de la vertu, et le manteau du plus pur patriotisme, cachèrent longtemps la plus profonde scélératesse. Ils ont osé s'attaquer au peuple, au souverain, et le souverain les a foudroyés... ainsi périront les tyrans et les traîtres qui seront jamais tentés d'imiter leur exemple.

Un de ces lâches mais sanguinaires conspirateurs a pris naissance dans ce département, notre canton fut le berceau de l'infâme Couthon, trompé par une feinte aménité, et les apparences séduisantes de la vertu, nous avons réchauffé ce serpent dans notre sein; que n'avons nous eu le bonheur de le reconnaître et de l'écraser aussitôt.

Il vouloit régner sur les montagnes d'Auvergne; eh quoi ! pourvoit-il ignorer que ces montagnes renferment des volcans, qui par une éruption subite engloutiraient le téméraire qui avec des intentions coupables oseroit entreprendre de gravir leur cime.

Couthon marchant dans le sentier de la vertu, reçu souvent les témoignages de notre reconnaissance; mais Couthon se trainant dans les voyes obliques du crime, a été tout à coup couvert d'opprobres, de mépris, et foulé sous le poids de notre indignation, son nom est ici en horreur, et sa mémoire est vouée à l'exécration publique.

Tel est représentants, le caractère de la société de Martres, qui constamment attachée aux vrais principes, elle ne s'engouera jamais

(40) *Bull.*, 21 fruct. (suppl.).

(41) P.-V., XLV, 134.

(42) C 320, pl. 1 317, p. 8.